

République Française

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

==-----==

DECISION DU MAIRE

**« REALISATION D'UNE VOIE VERTE A L'ENTREE DE L'AGGLOMERATION CAMONOISE – LIAISON
CENTRE-BOURG/ZONE D'ACTIVITES »
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME.**

Le Maire de la Ville de CAMON,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 25° permettant de demander à tout organisme financeur, pour les projets de fonctionnement et les projets d'investissements, l'attribution de subventions ;

CONSIDERANT que le Conseil Départemental de la Somme a mis en place un dispositif d'aide pour l'aménagement d'itinéraires cyclables sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale,
CONSIDERANT le projet de la commune de Camon de réaliser une voie verte rue Roger Salengro,
CONSIDERANT que le projet communal apparaît nécessaire pour créer une liaison sécurisée pour les modes de déplacement doux entre le centre-bourg et la zone d'activités et a un coût global estimé à 157.029,89 € H.T (acquisitions, maîtrise d'œuvre et aménagements) soit 188.435,87 € TTC sur la base des devis établis par la plateforme multiservices d'Amiens Métropole,

DECIDE

ARTICLE 1 : L'aide du Conseil Départemental de la Somme est sollicitée dans le cadre du dispositif d'aide départementale pour l'aménagement d'itinéraires cyclables sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

ARTICLE 2 : Le plan de financement de l'opération est arrêté de la façon suivante :

- Subvention Etat DETR :	46 410,00 €
- Subvention Etat DSIL :	40 000,00 €
- Subvention conseil Départemental de la Somme :	39 213,00 €
- Fonds propre Commune : (dont T.V.A)	62 812,87 €

Pour extrait conforme, le Maire atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

dont Ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Somme.
- Comptable public.

Fait à CAMON, le 12 décembre 2022

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX

DC n°2022.12.001

